
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-005

Séance du mercredi 4 mars 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

Membres présents à la séance : 8

Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT (visio), Annick LAFAY, Philippe LORCHEL, Olivier MAIRE, Véronique MURAT (suppléante), Bruno PEYLACHON (suppléant) et Patrice VERCHÈRE

Membres absents ou excusés : 3

Pascal BRUN, Catherine LOTTE et Jean-François TERRIER

Secrétaire de séance :

Annick LAFAY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance précédente du 04/02/2026 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 8

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

- D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 4 février 2026 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée,
- DE MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Annick LAFAY



Le Président,
Philippe LORCHEL

